

Conseil Régional Hauts-de-France

Séance Plénière du 23 Novembre 2023

Motion commune à l'ensemble des groupes politiques du Conseil régional Hauts-de-France

INONDATIONS : LA REGION FAIT APPEL A LA SOLIDARITE EUROPEENNE, A L'ETAT ET PREND SES RESPONSABILITÉS POUR AIDER LES SINISTRES.

Notre territoire est largement sous les eaux. Depuis plusieurs semaines, notre région fait face à une succession de catastrophes naturelles. Après les tempêtes Ciaran et Domingos, des pluies torrentielles se sont abattues sur le territoire. L'Aa, l'Authie, la Canche, la Hem, la Lawe Laquette, la Liane et la Lys et le marais audomarois ont atteint des niveaux records, engendrant des inondations sans précédent. Rien n'est épargné : habitations, écoles, terres agricoles, entreprises et commerces sont durement touchés.

Jamais nous n'avions connu une catastrophe d'une telle ampleur, avec une étendue géographique si importante et une durée aussi longue. Mais aussi exceptionnelle soit cette catastrophe, elle augure les changements brutaux provoqués par les dérèglements climatiques.

L'Audomarois, le Boulonnais, le Béthunois, le Calaisis et le Montreuillois sont en grande difficulté. Une partie de la Flandre, dans le Nord, est également impactée. De nombreux habitants désespérés ont dû abandonner leur domicile ; les agriculteurs et les éleveurs sont dans l'angoisse, incapables de mesurer les dégâts ; de nombreuses entreprises ont dû cesser leurs activités. Le bilan est lourd.

Face à ces événements historiques, les acteurs locaux se mobilisent. Les élus, les secours et les associations sont aux côtés des sinistrés. Les Maires sont, une nouvelle fois, en première ligne pour aider les habitants. L'État, la Région et les Départements sont présents et travaillent de concert afin de mettre en place des dispositifs exceptionnels pour venir en soutien des territoires. Les citoyens eux-mêmes se mobilisent pour prêter main forte, dans un élan de solidarité qui fait l'ADN de notre Région.

La Région s'engage à mobiliser ses directions, notamment celles chargées de l'aménagement et de la prospective, à la définition de bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain pour permettre aux collectivités, aux acteurs économiques et aux particuliers de maximiser la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, afin de

limiter les ruissellements et de retarder les apports d'eau pluviale dans les cours d'eau comme dans les réseaux.

La solidarité nationale s'organise, celle-ci doit être massive, et les secours d'autres départements viennent renforcer les effectifs déjà présents. C'est une vague incroyable de coopération qui se déploie pour aider notre territoire à se relever.

Mais l'avenir reste encore incertain. C'est pourquoi nous appelons à une reconstruction à la hauteur de la catastrophe, c'est-à-dire exceptionnelle.

L'ampleur des dégâts reste à définir mais tous nos partenaires, en particulier européens, doivent se mobiliser afin de répondre au plus vite aux besoins de nos habitants et aux impératifs qui s'imposeront à nous. Des investissements devront également servir à la prévention, pour éviter de telles crues à l'avenir.

Le Conseil régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière, le 23 novembre 2023, demande l'activation des trois mécanismes de soutien européen à savoir :

- L'intervention de la protection civile de l'Union Européenne,
- La mobilisation du fonds de solidarité de l'Union Européenne
- L'activation de l'Instrument d'Aide d'Urgence

Ainsi que les engagements de l'État suivants :

- La Suspension temporaire de certaines cotisations sociales et fiscales pesant sur nos concitoyens et sur les entreprises.
- La collaboration avec les compagnies d'assurance de façon à éviter l'augmentation des cotisations et des franchises pour les particuliers et les entreprises.
- La constitution et le déblocage d'un fonds contribuant à la reconstruction pour les sinistrés.
- L'accompagnement et le soutien financier des intercommunalités afin de réaliser des travaux permettant de mettre à niveau des dispositifs servant à prévenir et contenir les intempéries (stations de relevage, bassins de rétention, pompes, nettoyages des fossés...) dans le cadre de leur compétence GEMAPI.
- L'accompagnement et le soutien financier des agriculteurs dont les exploitations, terres et troupeaux ont été touchés.

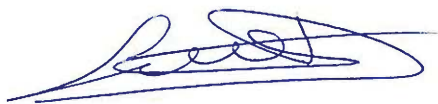
Par ailleurs, la Région :

- Met en place une cellule de crise et d'écoute durable pour accompagner les populations en détresse.
- La Région décide de créer une aide financière pour les communes et les intercommunalités afin de lutter collectivement contre les inondations, notamment en incitant les communes à déléguer cette compétence aux intercommunalités.

L'objectif est de faciliter le travail avec les syndicats de bassins versants, afin d'engager des travaux, notamment de prévention, qui sont financés en grande partie par l'Agence de l'eau.

Enfin, dans le cadre de la COP régionale souhaitée par Elisabeth Borne et en mobilisant ses services et moyens, la Région s'engage :

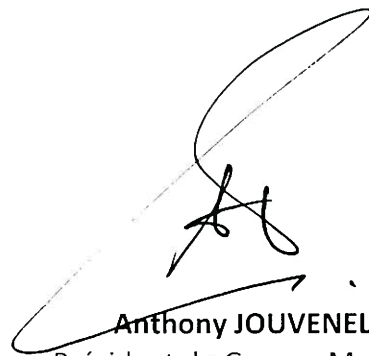
- dans une véritable politique d'évaluation des risques et de perspectives sur son territoire.
- à informer et accompagner les populations dans les décisions qui seront prises
- à impulser une dynamique d'harmonisation des politiques et des compétences de l'eau à l'échelle régionale.



Daniel LECA
Président du Groupe UDI



Christophe COULON
Président du Groupe MRRI



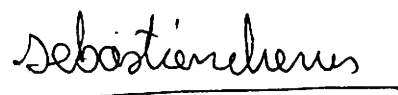
Anthony JOUVENEL
Président du Groupe MoDem



Karima DELLI
Président du Groupe PCPE



Sarah KERRICH-BERNARD
Président du Groupe GRE



Sébastien CHENU
Président du Groupe RNia

MOTION ADOPTÉE